

Règlement du jeu-concours

« GRAND CONCOURS RENTREE SCOLAIRE »

Article 1 : Organisateur du jeu-concours

Société organisatrice KEOLIS GRAND NANCY dont le siège social est situé au **59 rue Marcel Brot France CS50341 - 54006 Nancy Cedex**, organise un jeu concours du 15-05-2021 08:00 au 15-07-2021 00:00. L'opération est intitulée : « Grand concours rentrée scolaire ». Cette opération est accessible via la page :

<https://www.reseau-stan.com/e-boutique/accueil/commanderunpassjeune>

Article 2 : Conditions de participation.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique et en cas de minorité avec l'accord des parents ou du représentant légal résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non, qui désire s'abonner à un Pass Jeune sur mesure sur le réseau de transport en commun Stan. Abonnement réservé aux mineurs de 06 à 18 ans sous la validation d'un parent et ou d'un responsable légal. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants. Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non). Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu. La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation.

Le tirage au sort se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Souscrire à un abonnement Pass Jeune à tacite reconduction
2. Communiquer toutes ses coordonnées postales et adresse électronique
3. Compléter le formulaire d'abonnement après avoir pris connaissance et accepté le règlement du jeu :
 - Une seule participation est possible par personne.
 - Le jeu sera organisé du 15-05-2021 08:00 au 15-07-2021 00:00.
 - Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu.
 - Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet et les pages des réseaux sociaux de l'Organisateur et sur tout site ou support affiliés, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de la dotation suivante :

- 3 sacs à dos de la marque « EASTPAK » d'une valeur unitaire de 59 € par tirage au sort
- 100 packs rentrée contenant : 1 Tote-Bag, un stylo, une règle Bus, un petit carnet, un paquet de feuillets autocollants mémo (Goodies à l'image du réseau Stan) pour les 100 premiers abonnements réalisés à l'agence commerciale située à Nancy, 2 place de la République 54000 Nancy Gare.

Article 6 : Acheminement des lots

À la suite de leur participation, en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les gagnants devront venir chercher leur lot à l'agence commerciale de Nancy - Espace Transport, 2 place de la République 54000 Nancy du 16 juillet 2021 au 16 Septembre 2021. A défaut de retrait du lot pendant ce délai, les gagnants seront réputés avoir définitivement renoncé à leur lot, sans que cette renonciation puisse donner lieu à indemnisation. Les participants doivent donc s'assurer, avant de jouer, de pouvoir se rendre à l'agence commerciale Stan durant cette période. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente et l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Grand Concours de rentrée scolaire » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des

informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet ;
2. de tous dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu concours ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tous courriers papiers ou électroniques et, plus généralement, de perte de toutes données ;
5. des problèmes d'acheminements ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tous virus, bugs informatiques, anomalies, défaillances techniques ;
8. de tous dommages causés à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toutes défaillances techniques, matérielles et logicielles de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer. Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects issus d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tous dommages directs qui résulteraient, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à www.reseau-stan.com et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Grand Concours de rentrée scolaire » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par les sociétés (Facebook / Instagram / Twitter). Les sociétés (Facebook / Instagram / Twitter) ne pourront donc en aucun cas être tenues comme responsables de tout litige lié aux jeux concours.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours, s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook / Instagram / Twitter. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des

différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès d'une étude d'huissier de justice Maître Nadège Georges-Wernert 10 rue Victor Poirel 54000 Nancy. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu :

Espace info et mobilité, 2 Place de la République, 54000 Nancy

ou à l'huissier de justice à l'adresse suivante :

Maître Nadège Georges-Wernert 10 rue Victor Poirel 54000 Nancy

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au tirage au sort, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, adresse postale, mail, numéro de téléphone). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et de leurs abonnements, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courriel à l'adresse suivante : reseau-stan@keolis.com

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Espace transport, Service commercial, 2 place de la république 54000 Nancy, et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.